



# Evolution des Critères de Licenciement

**Contexte :**

Rappel de la communication de la direction du 12 février sur l'accord mesures PSE.

« D'ores et déjà, quatre organisations syndicales (CFE/CGC, CFTC, FO, SIA/GSEA) sur six ont donné un avis favorable à ce projet qui sera majoritaire.

La CFDT a souligné la qualité des négociations et indique vouloir « consulter sa base » pour donner une réponse avant la fin du mois. »

**Précision CFDT :** Il n'y aura plus de négociation sur l'accord et par conséquent de modifications mais n'hésitez pas à nous transmettre votre avis sur ces critères de licenciement.

**Evolution de la grille de pondération des critères d'ordre de licenciements**

Les collaborateurs visés par le licenciement seraient ceux qui présenteraient le nombre de point le plus faible.

**L'ancienneté à la date du départ**

Situation	Nombre de points
Inférieur à 5 ans	0
De 5 ans à inférieur à 10 ans	1
De 10 ans à inférieur à 15 ans	2
De 15 ans à inférieur à 20 ans	3
De 20 ans à inférieur à 25 ans	4
De 25 ans à inférieur à 30 ans	5
30 ans et plus	6

**Chargé de famille**

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<b>Mariage/Pacs/Concubinage</b>	0	1	2	3	4
<b>Mariage/Pacs/Concubinage avec « conjoint » à charge</b>	1	2	3	4	5
<b>Divorce/Séparation</b>	0	1	2	3	4
<b>Veuvage/Célibataire</b>	1	2	3	4	5

- Chaque enfant au-delà du 4<sup>ème</sup> donneraient lieu à l'attribution d'1 point supplémentaire.
- La notion d'enfant à charge s'entend des enfants du collaborateur jusqu'à 18 ans ou jusqu'à 25 ans sous réserve de la justification de la poursuite d'étude.
- Conjoint à charge au sens de la sécurité sociale.

## Situations particulières rendant l'insertion particulièrement difficile

Situation	Nombre de points
Situation de surendettement	1
Salarié ayant fait l'objet d'une mutation géographique dans les 3 dernières années ou appartenant à l'UML	2
Personne(s) handicapée(s) à charge	3
Salarié handicapé	4

## Qualité professionnelles

☞ Pour les ouvriers et employés

	Niveau de compétence	Niveau de compétence	Niveau de compétence	Niveau de compétence
<b>Nombre de point</b>	0	1	2	3
<b>170-215/225</b>	170-175	180-185	190-195	200-215-225
<b>185-240/255</b>	185-190	195-200	215-225	240-255
<b>185/190-285</b>	185-190-195	200-215-225	240-255	270-285
<b>190-305</b>	190-195-200	215-225-240	255-270	285-305
<b>200/225-285</b>	200-225	240	255	270-285
<b>225-270</b>	225	240	255	270
<b>240-270</b>	240		255	270
<b>240-285/305</b>	240-255	270	285	285-305

☞ Pour les Tam et Cadres

Situation	Nombre de points
<b>Base</b>	0
<b>Autonomie</b>	1
<b>Maîtrise</b>	2
<b>Référence</b>	3

Il sera retenue l'évaluation la plus favorable entre 2010, 2011 et 2012.

Nota : Pour les couples PCA, le licenciement ne pourra être notifié qu'à un seul des deux conjoints.